

Huit résolutions pratiques sont proposées avec motifs à l'appui: 1. Recommander "l'Imitation. 2. Chaque matin y puiser une devise. 3. La méditer. 4. En lire quotidiennement un chapitre. 5. L'avoir à portée de la main. 6. La prendre avec soi en voyage. 7. La lire avec humilité et simplicité. 8. Dans la langue originale.

En dernier lieu se trouve l'examen de la question de l'auteur de "L'Imitation". Gersen, Gerson et Thomas a Kempis sont les trois noms proposés. Comme Gersen est probablement "le fils d'une faute d'orthographe", les copistes ayant écrit Gersen pour Gerson, il n'y a plus que les titres de Gerson et de Thomas a Kempis à examiner. Les plus hautes vraisemblances sont pour le dernier, sans qu'il soit possible de conclure absolument.

"Après tout, qu'importe? Supposez que nous obtenions une évidence absolue pour le nom de l'auteur, que gagnerions-nous, sinon la satisfaction d'une curiosité historique?"

"Maintenant, nous avons mieux: un exemple d'humilité. L'homme qui a écrit le plus beau livre, n'a pas voulu le signer devant l'histoire. Alors que de médiocres auteurs d'aujourd'hui recourent à une réclame tintamarresque, et rappellent: "Nous sommes un peu là!" lui s'est tu!"

"Voilà pour nous la haute leçon et nous ne méditerons jamais trop la devise que l'auteur a, non seulement écrite (ce qui n'est pas difficile!) mais pratiquée (ce qui est magnifique!): Aimez à être ignoré!"



LEGISLATEURS FRANCAIS AU MANITOBA DEPUIS 1870

Depuis l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, notre population de langue française a fourni à la province une cinquantaine de parlementaires. Quelques-uns sont des figures connues et appartiennent à l'histoire, d'autres n'ont eu qu'une brève carrière; mais tous ces pionniers méritent que leur mémoire reste en honneur parmi nous. C'est pour cela que "La Liberté" a publié cette année un calendrier contenant les portraits de ces parlementaires, avec indication des comtés représentés, de la date de leur entrée dans la vie publique, de la durée de leurs fonctions, etc. C'est un travail historique très précieux et qui a coûté bien des recherches. Nous sommes heureux de le consigner dans notre revue comme un document démontrant le rôle important joué par notre nationalité catholique et française dans le gouvernement et le développement de notre province. (1)

(1) Ce travail rappelle et complète celui que l'honorable Juge L.-A. Prud'homme a publié en 1923 dans les Mémoires de la Société Royale du Canada, sous le titre: *Le premier parlement du Manitoba, 1870-1874.*